54th AFBS Rapport du Comité FR

Also available in DE and EN
Revue des activités d'Association au courant de l'année en revue, en EN

54e Rapport du Comité

Executive Summary

En 2025, l'Association des banques étrangères en Suisse AFBS a intensifié avec succès ses activités de relations publiques afin de mieux faire connaître le rôle des banques étrangères pour la place financière et économique suisse. Les échanges avec les représentants des médias ainsi qu'avec ceux du gouvernement et les responsables politiques aux niveaux national et cantonal ont joué un rôle important à cet égard. La collaboration avec des organisations faîtières telles que l'Association suisse des banquiers contribue à définir des positions communes et à les défendre de manière coordonnée. Au niveau international, l'Association s'engage à renforcer la place financière et s'adapte aux nouveaux défis réglementaires tels que la directive européenne sur les fonds propres (CRD6), tandis que le Berne Financial Services Agreement conclu avec le Royaume-Uni offre de nouvelles opportunités. Une étude approfondie sur la valeur ajoutée des établissements membres est prévue pour 2026.

Les banques étrangères font partie intégrante de l'écosystème financier suisse, apportant une expertise internationale, encourageant l'innovation et soutenant les avancées dans les domaines de la réglementation et du numérique. L'AFBS défend leurs intérêts et veille à ce qu'elles continuent de contribuer à l'économie suisse et à la connectivité mondiale. L'AFBS facilite la collaboration entre les membres par le biais de tables rondes et de groupes de travail.

Relations publiques

L'année 2025 est la première année au cours de laquelle l'Association a mis en œuvre ses activités de relations publiques étendues, et ce avec un succès manifeste. Grâce à des interventions médiatiques coordonnées menées par le Secrétariat, seule ou en collaboration avec des établissements membres, elle a pu mieux faire connaître les banques étrangères implantées en Suisse et sensibiliser le public à leur rôle au sein de la place économique suisse. Lors d'une table ronde avec les médias sur l'activité de custody, l'Association et certains de ses membres ont présenté le fonctionnement de ce secteur. Cet événement a permis d'aborder des questions techniques et a montré pourquoi la place financière suisse bénéficie d'un avantage considérable grâce à la présence de nombreux prestataires internationaux. Lors de la discussion entre une délégation du Comité directeur de l'Association et la présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter, la réglementation mise en place à la suite de la transaction UBS-CS a été au centre des débats. Tout le monde s'est accordé à dire que cette affaire ne devait pas imposer de nouvelles réglementations complexes aux petites et moyennes banques et qu'il fallait respecter le principe de proportionnalité. Un dîner avec des représentants de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil

AFBS Info serves as a platform for early information and is submitted for confidential use only. Certain information may still be awaiting final approval and may thus be subject to change. Although all sources of information are selected with the utmost care, errors and inaccuracies cannot be excluded.

national a réuni tous les partis politiques et l'Association, et a permis une nouvelle fois aux banques étrangères d'expliquer leur rôle et leurs liens avec la place financière et économique suisse. Outre les répercussions de la transaction UBS-CS, la contribution des banques étrangères au service de la clientèle locale suisse, tant dans le segment des entreprises que dans celui des clients privés, a également suscité l'intérêt. Les représentants de l'AFBS ont pu démontrer l'importance, pour une entreprise suisse, de collaborer avec la filiale locale d'un groupe bancaire international: en effet, seule cette dernière est présente sur le marché cible de sa clientèle commerciale et connaît les spécificités locales. Cela simplifie la transaction et réduit considérablement le risque.

Des questions similaires ont été au cœur des discussions avec les gouvernements cantonaux de Zurich et de Genève. La rencontre s'est tenue pour la première fois à Genève et a suscité un vif intérêt. Les représentants des banques ont suscité l'adhésion lorsqu'ils ont évoqué les défis à relever dans les domaines de la sécurité publique, des transports et du logement. Les gouvernements des deux cantons sont conscients qu'ils doivent maintenir l'attractivité de leur territoire et que la concurrence ne se joue pas entre Genève et Zurich, mais entre la Suisse et les autres pays. La force de la monnaie suisse est attrayante pour les clients en quête de sécurité et de stabilité, mais elle impose une charge supplémentaire aux entreprises internationales qui souhaitent travailler ici.

L'Association est également présente sur les réseaux sociaux, notamment sur LinkedIn, où elle communique sur ses propres activités ainsi que sur l'actualité de ses membres. La forte croissance organique du profil AFBS et la participation des utilisateurs témoignent de l'intérêt que suscitent l'Association et les banques étrangères en Suisse.

Le Comité de l'Association a décidé de mener une étude sur la place financière en 2026. Il est intéressant de savoir comment les banques étrangères perçoivent la place financière locale, quels sont les facteurs d'implantation déterminants, ainsi que la valeur ajoutée et les autres contributions générées par les quelque 90 établissements présents en Suisse. L'objectif est d'obtenir davantage d'informations sur la position des banques étrangères en Suisse que celles dont on dispose actuellement. Idéalement, l'étude devrait être renouvelée régulièrement pour permettre de suivre, dans le temps, l'évolution de l'attractivité du site et d'identifier une éventuelle corrélation avec les mesures mises en place.

L'organisation des activités de communication s'est structurée à l'intérieur de l'Association. Un groupe d'une vingtaine d'experts issus des banques membres se réunit régulièrement pour être informé des activités de l'Association et planifier les suites à donner. Dans ce cadre, la communication relative aux activités de ses différents membres et la diffusion des mesures existantes en la matière ont également été harmonisées.

Place financière internationale

Cette année encore, AFBS a participé à de nombreuses initiatives visant à renforcer le positionnement de la place financière suisse sur la scène internationale. C'est ainsi qu'elle a pris part à l'initiative de l'Association suisse des banquiers (ASB) visant à redynamiser les relations publiques au niveau international. Aux États-Unis, les banques membres de notre Association ont agi localement en partageant leur réseau, en créant des opportunités et en établissant des contacts. La même dynamique s'observe dans les trois autres régions prioritaires sur lesquelles ASB concentre ses efforts: Moyen-Orient et Proche-Orient, Europe, Chine, Hong Kong et Singapour. Grâce à ses membres, AFBS est en mesure de mettre à profit l'un de ses principaux atouts, à savoir une connaissance locale associée à une présence mondiale. Certes, tous les groupes bancaires ne sont pas présents partout mais, ensemble, ils forment un réseau qui est représenté dans le monde entier, qui a accès à des informations locales et qui connaît la culture du pays. Ainsi, des échanges ont lieu régulièrement entre les représentants de AFBS de même qu'entre

AFBS Info serves as a platform for early information and is submitted for confidential use only. Certain information may still be awaiting final approval and may thus be subject to change. Although all sources of information are selected with the utmost care, errors and inaccuracies cannot be excluded.

AFBS et ASB, ce qui permet d'accompagner des initiatives, d'offrir un aperçu de la situation locale, de faciliter les contacts sur place et de soutenir les activités.

Au cours de l'exercice, un petit groupe de banques membres s'est penché de manière approfondie sur la question de l'accès au marché de l'Union européenne. Sa directive sur les risques crédit CRD6 prévoit que les services bancaires de base ne peuvent être prestés que par le biais d'une présence locale. Cela concerne les filiales suisses de groupes bancaires internationaux qui fournissent, pour certaines, un soutien financier considérable aux entreprises de l'UE et apportent ainsi une contribution importante à la performance économique de cette dernière. À l'avenir, cela ne devrait plus être possible; en centralisant la gestion des relations au sein de sa zone de surveillance, l'UE espère améliorer la prévisibilité et la stabilité de l'exposition au risque de ses groupes bancaires. Les banques concernées interviennent auprès de leur maison mère et de l'autorité de surveillance de leur pays d'origine; parallèlement, AFBS est en contact avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) et les associations d'intérêt locales. Même si CRD6 prévoit une exception pour la prestation de services MiFID, la restriction concernant les services bancaires de base est très stricte.

Les banques membres particulièrement intéressées par le marché allemand ont élaboré, en collaboration avec des cabinets d'avocats suisses et allemands, une interprétation commune de la mise en œuvre de CRD6 en Allemagne. Elles ont ainsi pu clarifier la manière dont cette exemption peut être maintenue. Certes, il n'est plus possible de proposer l'ensemble des services comme par le passé, mais cette réglementation ouvre néanmoins, à l'avenir, d'importantes perspectives commerciales pour les banques.

Celles concernées réfléchissent également à la manière de desservir le marché italien; la nécessité d'une présence locale pose d'importants défis (organisationnels) aux banques qui, pour certaines, sont déjà présentes sur place par l'intermédiaire de leur groupe ou qui, en raison de leur structure plutôt modeste, ne disposent que de ressources limitées. L'Association entretient des échanges avec ses membres et favorise également des contacts réguliers avec les experts des marchés cibles correspondants, afin que les établissements impliqués puissent se tenir informés des évolutions et échanger leurs points de vue.

Alors que le marché européen se protège de plus en plus contre les intermédiaires de pays tiers, d'autres adoptent des stratégies alternatives. De nombreux exemples montrent que la Suisse a toujours maintenu ses frontières ouvertes, notamment le régime souple appliqué aux conseillers à la clientèle originaires de pays tiers, qui sont autorisés à exercer leur activité dans notre pays après inscription au registre des conseillers. Le Berne Financial Services Agreement (BFSA), que la Suisse a conclu avec le Royaume-Uni et qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2026, est une autre preuve de cette ouverture. Après s'être enregistrées, les entreprises agréées dans l'une des deux juridictions peuvent également proposer leurs services dans l'autre. Il s'agit là d'une simplification importante de la prestation transfrontalière de services entre ces deux places financières, qui offre de grands avantages aux établissements. Ceux qui ne sont présents que sur un seul marché ont librement accès à l'autre; ceux qui sont présents sur les deux peuvent transférer leurs compétences de l'un à l'autre.

La situation géopolitique de plus en plus instable, marquée par plusieurs conflits régionaux impliquant des puissances internationales, incite de nombreux investisseurs internationaux à se tourner à nouveau vers la Suisse, qui apparaît comme un havre de stabilité et de sécurité. De nombreuses banques observent que leurs clients transfèrent leurs avoirs en Suisse, qu'ils considèrent comme un refuge sûr.

Activités à l'échelon national

AFBS Info serves as a platform for early information and is submitted for confidential use only. Certain information may still be awaiting final approval and may thus be subject to change. Although all sources of information are selected with the utmost care, errors and inaccuracies cannot be excluded.

Les mesures visant à mettre en œuvre le paquet réglementaire adopté à la suite de la transaction UBS-CS battent leur plein. Le Parlement a proposé que la plupart d'entre elles soient limitées aux banques d'importance systémique. L'administration fédérale quant à elle élargit le champ d'application. Cela suscite de nombreuses discussions et soulève beaucoup de questions au sein des différentes associations bancaires ainsi qu'auprès de nos membres. Les banques étrangères souhaitent savoir dans quelle mesure l'alignement de la réglementation suisse sur les normes internationales, par exemple avec la mise en place d'un Senior Managers Regime, aura des répercussions sur chacune d'elle. La plupart d'entre elles sont déjà soumises à ces exigences par l'intermédiaire de leurs sociétés mères. Reste à savoir dans quelle mesure le Swiss Finish s'écartera des normes internationales connues et exigera, de ce fait, des adaptations supplémentaires. La complexité de la réglementation, qui varie légèrement d'un pays à l'autre, représente un défi d'autant plus grand pour les groupes bancaires internationaux. De nombreux rôles sont gérés de manière centralisée et conformément aux normes internationales. Les spécificités nationales, telles que celles introduites par un Swiss Finish, apportent rarement une valeur ajoutée proportionnelle à l'effort consenti, compte tenu de la taille moyenne des banques étrangères. Ces dernières et l'Association suivent avec attention les évolutions et interviendront si nécessaire. Elles l'ont déjà fait lors de la consultation préalable sur la révision de l'Ordonnance sur les liquidités. Si des liquidités doivent être conservées au niveau local et si les mesures de planification de la liquidité d'urgence doivent être coordonnées localement, cela s'intègre difficilement dans les structures de planification globale de la liquidité d'un groupe bancaire international. AFBS a identifié ce problème avec un groupe de banques concernées et l'a porté à l'attention du SFI.

Parallèlement, les préparatifs pour l'examen national du GAFI sont en cours. Le SFI coordonne les entretiens à venir avec les banques concernées, tandis que l'administration fédérale poursuit la mise en œuvre des adaptations nécessaires de la législation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. ASB est également mise à contribution dans ce cadre; elle procède en effet à la révision de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB) afin de l'adapter aux normes actuelles, ce qui inclut notamment la prise en compte des documents d'identité numériques et l'identification par voie électronique. Les modifications restent limitées mais les banques auront fort à faire car il ne reste que peu de temps pour mettre en œuvre les nouvelles exigences afin de respecter les délais fixés par l'examen national. AFBS s'efforce d'informer au mieux ses membres et de leur fournir dès que possible des avant-projets afin qu'ils puissent, ne serait-ce que dans une certaine mesure, évaluer les adaptations nécessaires et s'y préparer.

Digitalisation

La digitalisation dans le secteur financier continue de susciter un vif intérêt. La Suisse semble perdre en attractivité dans certains domaines par rapport à d'autres places financières. On entend dire que le contexte n'est plus aussi favorable aux initiatives de start-up qu'il y a quelques années.

En revanche, de nombreux projets sont en cours afin de préparer les processus dans différents domaines, tant au niveau national qu'international, à l'ère de l'intelligence artificielle. Ainsi, les membres de l'Association se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année sous revue afin de discuter des évolutions et de leurs répercussions sur leurs activités. Le Group Digital a notamment échangé ses points de vue sur la révision de la Loi sur les établissements financiers et a discuté des répercussions du projet de loi sur ses activités. Il estime que l'obligation de créer une entité distincte chargée de l'émission de jetons de paiement est disproportionnée. Une banque doit pouvoir continuer à fournir l'ensemble des services financiers si elle remplit les conditions prudentielles requises à cet effet. Le Group Commodity Trade Finance s'est penché sur les questions relatives à la digitalisation des documents récurrents comme les bills of lading et letters of credit. La réglementation relative à l'identité

AFBS Info serves as a platform for early information and is submitted for confidential use only. Certain information may still be awaiting final approval and may thus be subject to change. Although all sources of information are selected with the utmost care, errors and inaccuracies cannot be excluded.

numérique a franchi une étape importante: la loi a été adoptée et l'ordonnance est en phase finale d'élaboration. Malheureusement, les délais de transition avant la mise en place définitive sont longs; néanmoins, une lueur d'espoir se profile à l'horizon et on peut s'attendre à ce que des documents d'identité numériques puissent également être délivrés et reconnus en Suisse. Ce qui est déjà la norme dans de nombreux pays pourrait donc le devenir ici aussi. Il s'agit là d'une avancée très importante pour une économie fortement intégrée au niveau international.

Affaires courantes

La mise en œuvre de la Circulaire FINMA Risques Opérationnels a continué d'occuper les banques en 2025. Par ailleurs, l'Association a elle-même participé, et le plus souvent par l'intermédiaire de ASB, à des consultations sur la réglementation et la législation, et a pris part aux discussions concernant les révisions. Les groupes de travail internes à l'Association travaillent sur ces thèmes et préparent des prises de position que les représentants de cette dernière intègrent dans celles de l'Association suisse des banquiers. Cela a été le cas pour des prises de position sur divers sujets dans les domaines de la numérisation (E-ID, prise de contact par vidéo), des questions fiscales (changement de modèle FATCA, introduction du CARF), de l'ESG (reporting sur les risques climatiques) ou le droit prudentiel. Dans ce dernier domaine, l'examen des mesures proposées par le Conseil fédéral et le Parlement à la suite de la transaction UBS-CS a occupé une place importante et donné lieu à des échanges approfondis.

Au cours de l'exercice, le AFBS Group Commodity Trade Finance s'est réuni à deux reprises pour aborder des thèmes d'actualité; il regroupe toutes les banques actives dans ce secteur, y compris les banques suisses, et offre un forum bienvenu pour l'échange et la coopération. Cette année, l'Association a légèrement restructuré le Group Legal & Compliance, de sorte que deux réunions se tiendront désormais à Berne et rassembleront les représentants des grandes banques étrangères autour de thèmes plutôt stratégiques. Deux autres séances ont lieu à Zurich et à Genève sur des thèmes L&C, afin de permettre à un plus large cercle de professionnels du secteur bancaire intéressés de participer à ces échanges. L'Association a suivi de près la mise en place de l'enquête granulaire sur les prêts par la BNS et la FINMA; il convenait de clarifier le champ d'application pour les banques étrangères qui, en raison de leur structure internationale, ne se trouvent pas dans la même situation que les banques suisses et doivent, le cas échéant, disposer de suffisamment de temps pour procéder aux adaptations nécessaires. La solution retenue, qui consiste à ne déclarer que les prêts comptabilisés en Suisse, est à saluer compte tenu de la charge de travail redoutée.

Contacts avec les institutions de la place financière

Au cours de cet exercice, l'Association a poursuivi et accru ses contacts avec l'administration fédérale et les infrastructures de la place financière. Pour la première fois, une délégation du Comité a rencontré, d'une part, des parlementaires et, d'autre part, la présidente de la Confédération. Ces deux rencontres ont été très enrichissantes car elles ont permis de présenter l'Association et ses membres à des interlocuteurs intéressés. Les retours ont été positifs et les échanges dans ce cadre doivent se poursuivre.

Comme à l'accoutumée, le Comité s'est réuni une fois chez SIX Group et a profité de cette occasion pour approfondir ses échanges avec son président du conseil d'administration et le CEO. Ils ont évoqué la situation actuelle de l'entreprise et les principaux défis à relever. La croissance au sein de l'UE revêt une importance capitale et bénéficie du soutien de AFBS car la mise en réseau et l'expansion sur ce marché clé sont essentielles. Compte tenu des évolutions actuelles, SIX Group a été contraint de repenser sa structure et d'intégrer la plateforme

AFBS Info serves as a platform for early information and is submitted for confidential use only. Certain information may still be awaiting final approval and may thus be subject to change. Although all sources of information are selected with the utmost care, errors and inaccuracies cannot be excluded.

numérique SDX dans la structure existante; cela permet de créer de nouvelles synergies et facilite l'interopérabilité entre les domaines numérique et traditionnel. Les banques étrangères représentent une part importante des actionnaires de SIX et comptent parmi les principaux utilisateurs de l'infrastructure de marché de l'entreprise. On peut s'attendre à ce que la structure de l'actionnariat et la gouvernance soient repensées en raison des changements intervenus sur la place financière. La procédure a été engagée auprès de SIX Group et les banques étrangères, en tant qu'actionnaires importants, seront associées à ce processus dans les plus brefs délais.

La rencontre avec la FINMA a permis à la délégation de AFBS de souligner le caractère unique de la place financière suisse: selon AFBS, le grand nombre de petits établissements financiers indépendants constitue un facteur important de stabilité, les répercussions négatives sur l'ensemble du marché étant limitées en cas de difficultés rencontrées par un établissement. Les clients ont la possibilité de bénéficier des mêmes services auprès d'un grand nombre d'autres. Ce n'est que pour les services liés aux infrastructures que la situation semble un peu plus tendue car seules quelques banques sont en mesure de les proposer. L'AFBS comprend que la réglementation des places financières doit être harmonisée au niveau international et se félicite que l'on évite le Swiss Finish, celui-ci entraînant toujours une charge de travail considérable. Les banques étrangères saluent l'approche technologiquement neutre adoptée pour la réglementation des nouveaux secteurs du marché financier, celle-ci garantissant clarté et simplicité. La possibilité de transférer des données clients à l'étranger revêt une importance croissante pour les banques étrangères. D'une part, parce que ces banques disposent de centres de compétence internationaux, centralisent la surveillance et peuvent ainsi mettre en œuvre plus efficacement les exigences réglementaires; d'autre part, parce que si les clients accordent toujours une très grande importance à la confidentialité, ils ont bien compris que leurs données sont échangées à l'échelle internationale dans le cadre de dossiers spécifiques.

Le Comité directeur a encore renforcé ses liens avec SECO et a abordé, lors d'une réunion, la situation concurrentielle après la transaction UBS-CS. Pour SECO, il a été utile de connaître l'avis des banques étrangères et de discuter de leur éventuelle implication dans les services liés à l'infrastructure de la place financière. Des représentants de BAK Economics étaient également présents à cette réunion et ont présenté une étude réalisée sur ce sujet à la demande de SECO. De nombreuses banques étrangères y avaient participé et avaient fait part de leur point de vue sur la situation de concurrence restreinte résultant d'une diversité réduite de l'offre. Contrairement à ce qu'avait déclaré précédemment la Commission de la concurrence, les banques étrangères ne sont pas en mesure de combler aussi rapidement les lacunes existantes – du moins pas dans tous les segments du marché. Ainsi, les services destinés aux PME, même si celles-ci opèrent à l'international, ne sont possibles qu'à partir d'un certain volume. Les nouvelles opportunités mettront du temps à se concrétiser.

Au cours de l'exercice, les échanges avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) ont porté sur une question très technique, à savoir les répercussions de la directive CRD6 sur les activités transfrontalières des banques étrangères, en particulier dans le domaine du financement et de la structuration. En vertu de ladite directive, ces opérations ne sont plus possibles sans succursale dans l'UE et les banques concernées sont en contact avec le SFI afin de discuter des conséquences concrètes et des adaptations éventuelles à apporter à leur organisation interne.

En août 2025, une délégation du Comité a rencontré un groupe de parlementaires de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national afin de discuter de l'enquête parlementaire sur l'affaire UBS-CS. Tous les partis politiques étaient représentés et les banques étrangères ont pu faire part de leur expérience sur leurs marchés nationaux ainsi que donner leur avis sur les mesures proposées en Suisse. En introduction, les

AFBS Info serves as a platform for early information and is submitted for confidential use only. Certain information may still be awaiting final approval and may thus be subject to change. Although all sources of information are selected with the utmost care, errors and inaccuracies cannot be excluded.

représentants AFBS ont expliqué le rôle et les modèles économiques des banques étrangères en Suisse, et ont souligné qu'elles font partie intégrante de la place financière depuis longtemps – et qu'elles ont l'intention de le rester. Ils ont toutefois également souligné que la complexité réglementaire, associée à des coûts salariaux et de production élevés ainsi qu'à une monnaie forte, pose des défis majeurs à la présence en Suisse d'un groupe international. Si la valeur ajoutée de ce projet ne peut être clairement démontrée, le choix du site risque d'être remis en question. La centralisation de certaines activités administratives à l'étranger s'explique par plusieurs raisons: la résilience opérationnelle, la consolidation des processus, mais aussi les coûts.

En octobre, AFBS a rencontré la présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter. Là encore, l'objectif premier était de faire connaissance. La présidente de la Confédération se félicite du fort attachement des banques étrangères à la place économique suisse. Elle a clairement indiqué que l'adaptation de la réglementation à la suite de l'affaire UBS-CS visait en premier lieu les banques d'importance systémique et que les petits établissements ne devaient pas être affectés dans la même mesure. Elle a toutefois souligné, à l'instar de la FINMA, que certaines exigences prudentielles ne pouvaient guère s'appliquer uniquement à certaines catégories de banques. Ainsi, les règles de conduite resteraient valables indépendamment de la taille de l'établissement et la définition des compétences de l'autorité de surveillance aurait la même portée pour tous les établissements.

La table ronde avec les médias consacrée à la banque de dépôt, qui s'est tenue en novembre en présence de représentants de tous les médias économiques, a constitué une autre nouveauté parmi les activités de l'Association. Les représentants des banques étrangères ont profité de l'occasion pour expliquer les activités de conservation et leur structure mondiale, et pour mettre en évidence la différence entre conservation d'actifs (Asset Custody) et gestion d'actifs (Asset Management). Cette activité à forte intensité technologique nécessite de pouvoir traiter d'importants volumes pour garantir l'efficacité; elle exige des investissements constants et importants dans l'infrastructure informatique. Voici une des raisons pour lesquelles il est d'intérêt pour la Suisse que des acteurs internationaux spécialisés soient présents dans le pays et y offrent leurs services. Cet échange a suscité un vif intérêt et a donné lieu à une discussion animée.

La réunion annuelle avec la Banque nationale suisse a dû être reportée au second semestre en raison de l'indisponibilité des participants.

Activités de l'Association et questions internes

La 53e Assemblée générale s'est déroulée, une fois de plus, en format digital. Le Get Together annuel organisé à Zurich dans les locaux du sponsor principal, Bär & Karrer, a eu lieu en parallèle. Eva Selamlar, du Financial Innovation Desk (FIND), a présenté les axes prioritaires de l'innovation numérique, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'IA dans le secteur bancaire et la conservation sécurisée des données avec Quantum Safe. La discussion qui a suivi a permis de comparer l'évolution de la situation en Suisse à celle d'autres places financières. C'est dans une ambiance informelle que les échanges ont pu se poursuivre lors d'une agréable soirée de début d'été, où la température était douce.

Au cours de l'exercice, AFBS a de nouveau organisé plus de quatre-vingts manifestations pour ses membres. Il s'agit aussi bien de réunions de AFBS Groups, de Conferences, de Roundtables et d'autres formats destinés à la transmission d'informations ou à l'échange d'idées. Les contacts avec les collègues constituent un atout majeur de ces événements. Contrairement aux grandes banques, les experts des banques étrangères sont souvent seuls à exercer dans leur domaine et sont heureux de pouvoir discuter de leurs défis et de pouvoir échanger leurs points de vue avec des collègues d'autres établissements. Même si les réunions en visioconférence sont appréciées pour le

AFBS Info serves as a platform for early information and is submitted for confidential use only. Certain information may still be awaiting final approval and may thus be subject to change. Although all sources of information are selected with the utmost care, errors and inaccuracies cannot be excluded.

gain de temps qu'elles apportent, les participants ne cessent de constater à quel point la participation en personne est importante afin d'entretenir les relations. Le Comité partage tout à fait cet avis et a décidé d'organiser ses réunions en présentiel, en visioconférence uniquement à titre exceptionnel, et pas en mode hybride.

La 53e Assemblée générale a élu Anke Bridge, LGT Bank (Switzerland) Ltd. et Grégory Lambillon, ING Wholesale Banking Switzerland, en tant que nouveaux membres du Comité. Elle a renouvelé les mandats de Alfonso Gomez, BBVA (Suiza) SA et d'Enna Pariset, BNP Paribas qui occupent tous deux également la vice-présidence, ainsi que de Peter Gabriele, J.P. Morgan (Suisse) SA et de Marni Mc Manus, Citibank (Switzerland) Ltd. Au cours de l'exercice, le Comité a coopté Fouad Hamiyeh, FAB Private Bank (Suisse) S.A.; Clemens Kaiser, Deutsche Bank (Schweiz) AG; Elie Sassoon, Bank J. Safra Sarasin AG; et Daniel Toreilles, J.P. Morgan (Suisse) SA; en tant que nouveaux membres et a pris connaissance de la démission de Daniel Belfer, Bank J. Safra Sarasin AG; Peter Gabriele, J.P. Morgan (Suisse) SA; et Gabriel Castello, HSBC Private Bank (Suisse) SA, dont Alfonso Gomez prend la succession. Le Comité les remercie tous chaleureusement pour leur soutien et leur collaboration au sein de l'Association.

La liste actuelle des mandats et représentations de l'Association peut être consultée surwww.afbs.ch \ About Us.

Le Comité remercie de leur coopération et de leur engagement toutes celles et tous ceux qui soutiennent le travail de l'Association et s'investissent pour la cause des banques étrangères et du Comité.

Le Comité exprime également sa reconnaissance au Secrétariat de l'Association, dont le travail permanent d'information et de coordination assure l'œuvre efficace de l'Association.

Zürich, avril 2026

AFBS Info serves as a platform for early information and is submitted for confidential use only. Certain information may still be awaiting final approval and may thus be subject to change. Although all sources of information are selected with the utmost care, errors and inaccuracies cannot be excluded.